



Se taire

parce que l'État français n'entend pas les voix qui demandent **le respect du droit d'asile** tel qu'il est défini par la convention de Genève de 1951.

Le mouvement des cercles de silence a été lancé en 2007 pour protester contre l'enfermement systématique des sans papiers dans les Centres de Rétention Administrative (comme celui de Cornebarrieu à proximité de Toulouse) .

L'enfermement systématique et l'expulsion des étrangers en situation irrégulière nous apparaissent comme une banalisation de graves atteintes à la dignité humaine.

Nous appelons tous ceux et celles qui le souhaitent à nous rejoindre, de façon non violente et silencieuse pour:

- **dénoncer ces conditions de rétention carcérale**
- **dénoncer le recours à la violence lors des arrestations dont en particulier les séparations des parents et des enfants et des couples franco-étrangers.**

informations complémentaires :

www.cercladesilence.fr

www.lacimade.org

(association habilitée à assister les demandeurs d'asile à Cornebarrieu)

**Cercle de silence sur le marché de Lavaur,
de 10h à 11h, le 1^{er} samedi de chaque mois**
contact : André Dumoulin (05 63 70 66 37)

mars
2018

Jacques Toubon Défenseur des droits « **Le demandeur d'asile est maltraité par ce projet de loi** »

Extraits de l'entretien publié par « le Monde » du 23 /02/2018 à propos du projet de « loi asile et immigration » présenté le 21/02 /2018

« ... Nous devons la vérité au pays, la situation n'appelle pas de loi nouvelle. Le solde migratoire reste le même depuis des années. Le nombre d'entrées et de sorties varie légèrement d'une année sur l'autre, mais ne s'apparente en rien à une « crise » qui nécessiterait de légiférer rapidement. Ce qui m'oblige à conclure que ce texte n'a pas été écrit par un besoin de la société mais pour répondre à l'opinion publique Les politiques élaborent des textes dont la motivation première est de se rapprocher de la demande de l'opinion publique et non répondre à un besoin de terrain. Nous nous retrouvons face à des textes de loi qui ne correspondent pas à la réalité ...

Que nous dit le traitement des exilés sur notre société ?

Ce traitement nous permet de mesurer à quelle distance nous nous trouvons des droits fondamentaux. La population des étrangers et des migrants n'est pas une minorité à part, elle incarne les plus faibles d'entre nous tous....

Ce texte s'inscrit dans un mouvement global de restriction de l'accès aux droits et pose la question, que je refuse, de la proportion de laissés pour compte que notre société est prête à admettre. Au fond, cela relève de la conception que fera demain la France du rapport entre l'État et la société. »

États Généraux des Migrations dans le Tarn :

aujourd'hui à partir de 9h jusqu'à 13h à Graulhet, (derrière la mairie)

Le but est de regrouper toutes les associations, collectifs et citoyens impliqués, pour recueillir leurs voix, afin de les faire entendre face à la politique de l'État français, inadaptée au regard des enjeux des migrations, et qui bafoue chaque jour les droits humains fondamentaux.